

Séance du 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 novembre à 18 h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire.

Présents : Mmes et MM ALLANOT, CAMPOS, CAPDEVILLE, CHAPOTHIN, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFAILLE, LALANNE, LAPLACE-NOBLE, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent avant donné procuration : M. CAYRON (M. HUSTET), M. DOUARD (Mme LALANNE), Mme LANDRIEU (Mme SENTAURENS),

Absent excusé : Mmes et MM BAREILLE, BERGÉ, LENOIR, REIMANN,

Secrétaire de séance : M. HUSTET

oo

Objet : Finances - Emprunt Crédit Agricole à taux fixe

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne :

DECIDE, pour financer les équipements 2023, de contracter auprès de :

- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne
- un emprunt d'un montant de : quatre cent mille Euros (400 000 €)
- au taux fixe de : 4,36 % sur 15 ans
- à échéances mensuelles pour les intérêts
- frais de dossier :400€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat.

Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Hervé HUSTET



Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	16	19

CONVOCAATION	
Date :	02/11/2023
Affichage :	02/11/2023